



ORGANISATEUR

Le Club Photo « l'Image au Pluriel » de Villeneuve Tolosane organise dans le cadre des 50 ans du club un concours de photographies intitulé « concours photo Patrimoine » du 28 septembre au 5 octobre 2025 inclus, dans la ville de Villeneuve Tolosane.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours de photographies est ouvert à toute personne physique. Les mineurs restent sous l'autorité d'un parent ou d'un tuteur.

Les photographies envoyées doivent être l'œuvre du participant.

Pour prendre part au concours, le participant devra :

- prendre lui-même 1 à 3 photographies représentant un lieu emblématique de la ville de Villeneuve Tolosane.

- Les photos peuvent être un selfie.

- Envoyer le ou les fichiers par mail à l'adresse defi@image-au-pluriel.fr en précisant les informations suivantes :

- nom
- prénom
- Ville
- adresse mail
- N° de téléphone
- Age du participant.

La remise des récompenses est le **5 octobre 2025** à l'espace Marcel Pagnol de Villeneuve-tolosane.

Date limite de remise des photos : **vendredi 3 octobre 2025.**

JURY ET REMISE DES LOTS

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé notamment de 3 membres du Club Photo « l'Image au pluriel ».

Les critères de sélection des photographies seront :

- la représentation du lieu exact de prise de vue
- l'originalité du point de vue
- la créativité

Récompenses :

- Un lauréat adulte
- Un lauréat jeune.
- Un prix pour la photo la plus originale

Suite à la délibération du jury, les gagnants seront annoncés lors de la remise des prix prévue le 5 octobre, dans le cadre de la fête dédiée au 50 ans d'existence du club photo « l'Image au Pluriel », à salle Marcel Pagnol à Villeneuve Tolosane.

Les gagnants non présents au moment de la remise des prix seront prévenus par mail et pourront récupérer leur récompense aux heures d'ouverture du secrétariat à la salle Marcel Pagnol de Villeneuve Tolosane dans un délai de 1 mois. Aucun envoi ne sera fait.

DROIT D'AUTEUR, DROIT DE DIFFUSION ET DROIT À L'IMAGE

Toute photographie portant atteinte aux personnes, constituant un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la violence, à la haine, à une quelconque provocation ou discrimination, sera disqualifiée. Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur. L'auteur sera prévenu de toute exclusion de sa ou ses photographies.

Le participant affirme que la photographie qu'il soumet au concours est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

En soumettant son image, le participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques du site internet <http://image-au-pluriel/> et les pages Facebook ou autres réseaux sociaux du club photo.

Le nom du photographe sera indiqué à chaque parution.

L'organisateur s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

RESPONSABILITÉS

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Ce règlement peut être consulté sur le site du Club Photo.